

Construire avec du Bois des Alpes

Maison de santé - Volonne



Les données générales du projet

Maître d'ouvrage : commune de Volonne
Type de travaux : construction neuve
Surface : 440 m²
Année de livraison : 2019
Coût travaux : 810 000 € HT
Coût travaux lot bois : 130 300 € HT
Architecte : R+4 Architectes (04)
Bureau d'étude : Millet (05)
Accompagnement : Communes forestières

Les chiffres-clés liés au bois



24 m³ de bois dans le projet

- 20 m³ de bois massif
- 4 m³ de bois collé

Usages

- Charpente
- Ossature
- Bardage

Essences

- Epicéa
- Sapin
- Mélèze



Provenance

- 60 % de bois certifié Bois des Alpes

Fournisseurs de bois certifié Bois des Alpes

- Garcin Charpente (04)
- Scierie Blanc (26)



Le témoignage du maître d'ouvrage

« La construction de la maison de santé de Volonne fait partie de l'aménagement d'un écoquartier porté par la Commune. Nous avons le devoir d'être exemplaire du point de vue environnemental. Le bâtiment a été construit en ossature et charpente bois, bien que sa façade soit revêtue d'enduit pour répondre aux règles d'urbanisme du site. Dès la phase de conception, j'ai demandé à la maîtrise d'œuvre de travailler étroitement avec les Communes forestières afin d'intégrer le Bois des Alpes certifié. Elles nous ont également aidés pour la chaufferie et le réseau de chaleur au bois énergie. La valorisation du bois, local et certifié, joue ainsi un grand rôle dans la qualité de notre projet. »



Sandrine Cosserat, Maire de Volonne

Les Communes forestières vous accompagnent :

COMMUNES FORESTIERES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

42 bd Victor Hugo – 04000 Digne les Bains
contact04@communesforestieres.org – 04 92 34 64 42
www.communesforestieres-paca.org

